



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Sixième session

Rome, 29 mars – 2 avril 2004

Rapport du Secrétariat

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

1. Le présent document rend compte brièvement des travaux du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) sur la base des orientations stratégiques approuvées par la Commission intérimaire des mesures phytosanitaires (CIMP). Ce rapport a été préparé au début de décembre 2003. Une mise à jour concernant le programme de travail sera présentée à la CIMP. Dans certains cas, les questions sont traitées de façon plus détaillée sous d'autres points de l'ordre du jour.

Orientation stratégique 1: Élaboration, adoption et suivi de la mise en œuvre de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP)

2. Des groupes de travail d'experts se sont réunis en 2003, après la cinquième session de la CIMP, pour élaborer des projets pour les normes suivantes:

1. équivalence;
2. utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire pour le chancre des agrumes;
3. révision de la NIMP n° 3, Code de conduite pour l'importation et le lâcher d'agents exotiques de lutte biologique;
4. faible prévalence d'organismes nuisibles.

3. Des groupes de travail d'experts chargés d'élaborer des projets pour les normes suivantes sont prévus pour le début de 2004:

5. directives pour les envois en transit;
6. révision de la NIMP n° 2, Directives pour l'analyse du risque phytosanitaire;
7. méthodologie d'inspection;
8. révision de la NIMP n° 5;
9. révision de la NIMP n° 1.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

4. À sa cinquième session, la CIMP a demandé que des groupes de courrier électronique soient constitués pour l'élaboration des projets finals des normes suivantes:
10. révision de la NIMP n° 5, Glossaire des termes phytosanitaires;
 11. révision de la NIMP n° 1, Principes de quarantaine végétale liés au commerce international;
 12. surveillance du chancre des agrumes;
 13. efficacité des mesures;
 14. directives pour la présentation de protocoles diagnostiques spécifiques pour les organismes nuisibles réglementés.
5. La progression de la mise au point définitive de projets de normes par courrier électronique a été beaucoup plus lente que prévu et le Secrétariat, en accord avec le Bureau et avec le Comité des normes, a convoqué (ou convoquera au début de 2004) des réunions proprement dites sur le Glossaire et la révision de la NIMP n° 1. Il sera aussi probablement nécessaire de convoquer des réunions proprement dites sur les projets de normes relatifs à la surveillance du chancre des agrumes et à l'efficacité des mesures en 2004, pour que ceux-ci puissent être mis au point.
6. Comme en est convenue la CIMP à sa cinquième session en 2003, le Groupe de travail informel sur la quarantaine forestière devrait se réunir au début de 2004 afin d'élaborer des recommandations au sujet des traitements contre les organismes nuisibles des emballages à base de bois.
7. La CIMP est convenue qu'il faudrait s'adresser au Groupe consultatif international sur l'irradiation des aliments afin d'examiner des informations sur des traitements potentiels par l'irradiation permettant de lutter contre des organismes nuisibles. Cependant, ces travaux n'ont pas progressé car on est en train de dissoudre le Groupe. Il serait peut-être approprié de constituer un groupe technique sur cette question si le principe des groupes techniques est retenu par la CIMP (voir point de l'ordre du jour sur les améliorations proposées du processus d'établissement de normes).
8. Le Groupe de travail du Comité des normes (CN-7) a été convoqué en mai et novembre 2003. Le Comité des normes plénier (CN) a été convoqué juste après le CN-7 en novembre 2003. La consultation officielle des pays a eu lieu pour trois projets de normes en 2003 et les observations reçues ont été examinées par le CN à sa réunion de novembre. L'adoption de projets de normes fait l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour.
9. Quatre consultations régionales sur des projets de normes ont été organisées (Asie/Pacifique, Amérique latine/Caribes, Proche-Orient et Afrique francophone). Les participants ont estimé que ces réunions étaient très précieuses. Les observations reçues sur les projets de normes étaient nombreuses et de qualité grâce à la bonne compréhension des projets de normes qui avait été facilitée par les consultations régionales.
10. La FAO a publié les nouvelles NIMP sous la forme habituelle de brochures à couverture verte, y compris la NIMP n° 15 révisée avec la nouvelle marque de certification de la CIPV. La CIMP notera en particulier que les versions espagnoles des normes approuvées en 2002 et 2003 (NIMP n° 11 Rev. 1, NIMP n° 14 à 19) ont aussi été toutes publiées sous forme de brochures à couverture verte.

Orientation stratégique 2: Échange d'informations

11. Le Portail phytosanitaire international (PPI – <http://www.ippc.int>) est maintenant une source précieuse d'informations sur les questions relatives à la CIPV et reçoit un nombre croissant de visites chaque mois (ce nombre a été multiplié par cinq entre mars et novembre 2003). Le Portail continue à être considérablement étoffé pour fournir les services dont les membres ont besoin et améliorer l'interface en vue de faciliter la navigation. Des améliorations substantielles ont été apportées au PPI au point de vue de la stabilité et du fonctionnement. La notification de

prises à jour ou les nouvelles informations publiées sur le PPI sont fournies sous forme d'articles d'actualité. Cependant, l'utilisation d'un système de messages électroniques pour avertir les points de contact lorsque des informations ou documents nouveaux sont ajoutés au site est envisagée. Le Secrétariat continue à recevoir des demandes de renseignements importantes par l'intermédiaire du PPI, en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre de la NIMP n° 15.

12. L'incorporation dans le PPI d'informations relatives à la composition des groupes de travail d'experts, qui avait été demandée par la CIMP à sa cinquième session, a considérablement amélioré la transparence concernant le processus d'établissement des normes. Le Secrétariat a aidé certains pays à publier des informations officielles sur la CIPV avant la mise en œuvre intégrale du PPI en tant qu'outil d'échange d'informations.

Orientation stratégique 3: Mise en place de mécanismes pour le règlement des différends

13. Le Secrétariat n'a pas reçu de demandes d'aide au sujet du règlement des différends. Une réunion de l'Organe subsidiaire chargé du règlement des différends a été convoquée immédiatement avant la sixième session de la CIMP. Un rapport informel sera présenté par le Président de l'Organe à la CIMP.

Orientation stratégique 4: Renforcement des capacités phytosanitaires des membres par l'octroi facilité d'une assistance technique

14. Le Secrétariat s'est efforcé d'associer des pays en développement aux activités de la CIPV dans toute la mesure possible. Cela a été grandement facilité par les financements fournis par l'UE, l'Allemagne, le COSAVE et l'Australie afin d'appuyer la participation de délégués de pays en développement aux diverses réunions de la CIMP et aux ateliers régionaux sur les projets de NIMP ainsi qu'à l'atelier sur les espèces exotiques envahissantes et la CIPV.

15. Des informations sur la CIPV ont été présentées à un certain nombre d'ateliers organisés par l'OMC – Secrétariat de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (OMC-SPS) afin d'aider les pays en développement, ainsi qu'à un atelier sur les questions liées au SPS convoqué par l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).

16. À sa cinquième session, la CIMP est convenue de créer, si l'on dispose de ressources supplémentaires, un Groupe de travail informel sur l'assistance technique qui commencera à donner des orientations au Secrétariat et à adresser des recommandations à la CIMP. Le Secrétariat n'a pas été en mesure de convoquer cette réunion en 2003 ni au début de 2004. Il prévoit de convoquer un Groupe de travail informel sur l'assistance technique en 2004 en temps utile pour permettre au Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique (PSAT) d'examiner le rapport du Groupe et de préparer des recommandations pour la septième session de la CIMP, en 2005.

17. Des rapports sur l'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP), sur le Fonds fiduciaire spécial et l'examen par le PSAT de l'assistance technique font l'objet d'autres points de l'ordre du jour.

18. Un atelier sur les espèces exotiques envahissantes et la Convention internationale pour la protection des végétaux s'est tenu à Braunschweig (Allemagne), du 22 au 26 septembre 2003, avec des fonds versés par le Gouvernement allemand. Cet atelier a été mis en place pour aider les experts phytosanitaires, les spécialistes de l'environnement et les spécialistes de la réglementation à échanger leurs vues et à découvrir la façon dont la CIPV et les outils connexes peuvent aider à lutter contre les espèces exotiques envahissantes. L'atelier réunissait quelque 110 experts de la CIPV et des questions d'environnement.

19. Le programme portait sur quelques-unes des questions les plus actuelles qui se posent aux services phytosanitaires et aux institutions de protection de l'environnement en ce qui concerne les espèces exotiques envahissantes. Des exposés et des débats avaient pour objet d'expliquer le

rôle de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des systèmes élaborés dans le cadre de la CIPV, en particulier les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV), et d'identifier la façon dont ces systèmes peuvent contribuer à la gestion et à l'atténuation des risques que les espèces exotiques envahissantes font peser sur les végétaux. On trouvera des précisions sur l'atelier sur le PPI. Les actes de l'atelier seront publiés.

Orientation stratégique 5: Maintien d'un cadre administratif adéquat et efficace

20. Le rapport de la cinquième session de la CIMP a été distribué à tous les membres après la réunion. Les Normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) adoptées par la CIMP à sa cinquième session ont été incorporées dans le rapport et ont également été mises à la disposition des membres par l'intermédiaire du Secrétariat sous forme électronique et sur support papier.

21. Le Secrétariat a convoqué une réunion du PSAT et une réunion du Groupe de réflexion sur le processus d'établissement des normes. Ces deux activités font l'objet de points distincts de l'ordre du jour.

22. La FAO fournit l'essentiel des services de traduction confiés sous contrat par le Secrétariat. L'assistance d'autres organisations et d'autres personnes fait également l'objet de contrats, le cas échéant. Une aide précieuse a été fournie par la NAPPO (Organisation nord-américaine pour la protection des plantes) qui a assuré sous contrat la révision, la mise en forme finale et la traduction de documents d'anglais en espagnol en 2003 et 2004. La NAPPO a fait appel à ses propres compétences techniques et a également consulté des responsables en matière phytosanitaire et d'autres organisations pour les questions de traduction espagnole. La NAPPO a terminé la révision complète des NIMP n° 14 à 19, qui ont ensuite été publiées et il a également été décidé que les NIMP précédentes seront examinées dans une optique linguistique lorsqu'elles seront révisées. L'OEPP (Organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes) continue à fournir une aide précieuse pour certaines questions de traduction française.

23. Le maintien d'effectifs suffisants au sein du Secrétariat a été problématique en 2003 mais la situation pourrait s'améliorer en 2004 selon le montant final du budget qui sera voté (voir point distinct de l'ordre du jour).

Orientation stratégique 6: Promotion de la CIPV et coopération avec les organisations internationales pertinentes

24. Le Secrétariat a été représenté à une série de réunions avec des organisations internationales et régionales, notamment l'OMC – SPS, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la Banque mondiale.

25. La CIMP, à sa cinquième session, a pris note des avantages découlant de la liaison avec des institutions de recherche et des établissements d'enseignement et elle est convenue de créer un Groupe de travail informel sur la liaison avec les instituts de recherche et les établissements d'enseignement. Le PSAT a examiné cette question et a établi des recommandations à l'intention du Groupe de travail sur des questions spécifiques qui devraient être traitées. Le Secrétariat convoquera le Groupe de travail suffisamment tôt pour permettre à la réunion du PSAT de 2004 d'examiner le rapport du groupe et d'élaborer des recommandations à l'intention de la CIMP, dont la septième session se tiendra en 2005.

26. La CIMP est invitée:

1. à *exprimer* sa gratitude aux pays et organisations qui ont fourni une assistance et des ressources au programme de travail;
2. à *noter* les informations fournies par le Secrétariat sur le programme de travail de la CIMP.